

cesse de faire de l'obstruction systématique au bill C-197?

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Baldwin: J'invoque le Règlement...

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: Le député de Peace River invoque le Règlement.

M. Baldwin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur, car j'estime que la déclaration du député n'est pas exacte. Nous sommes disposés à procéder à l'étude de ce bill, pourvu que le gouvernement s'engage à entendre les instances des groupes en cause.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a appelé l'ordre du jour.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député veut poser une question supplémentaire. Je signalerais aux députés que la période des questions est terminée depuis quelques minutes. Le député de Peace River a été autorisé à se renseigner sur les travaux à venir. Je conseillerais aux députés de remettre à plus tard les rappels au Règlement et les questions de privilège soulevés depuis. Passons à l'ordre du jour. Le député de Huron veut-il poser une question de privilège?

M. McKinley: Oui, monsieur l'Orateur. Il serait bon de signaler à la Chambre et aux Canadiens que si le bill n'a pas été envoyé le dernier soir où la Chambre en a été saisie, c'est parce que le député de Fraser Valley-Est (M. Pringle) a alors pris la parole inopinément.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Pringle: Monsieur l'Orateur...

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je signalerais aux députés que nous allons peut-être un peu trop loin. Je demande la collaboration de tous les députés. La présidence a appelé l'ordre du jour. Le député a invoqué le Règlement et fait valoir son point. En continuant de la sorte, nous ne ferons que prolonger le désordre à la Chambre, chose inacceptable à mon avis. La présidence ne peut certainement pas admettre cela. Le député veut la parole pour une autre question de

[M. Pringle.]

privilège. Il faudra que ce soit une nouvelle question car sa première n'était pas fondée.

M. Pringle: Monsieur l'Orateur, il s'agit de la question de privilège. Je trouve qu'on a insinué que je prêtai des motifs. Je dirai que ce bill, qu'on m'a accusé de retarder, a été présenté à la Chambre sept fois et...

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. L'appel de l'ordre du jour.

LE TERRORISME

MONTRÉAL—L'EXPLOSION DE BOMBES—L'AIDE DE LA GENDARMERIE ROYALE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Il s'agit d'une tout autre affaire.

M. l'Orateur: J'en suis heureux.

M. Woolliams: On vient de me signaler quelque chose de sérieux et j'aimerais que la Chambre me permette d'interroger le ministre de la Justice à ce sujet, car c'est grave. On me dit que la police de Montréal et celle de la province de Québec ne peuvent obtenir de la Gendarmerie royale du Canada des renseignements sur les graves attentats à la bombe perpétrés dans la ville. Le ministre de la Justice pourrait-il enquêter là-dessus vu la gravité de la situation.

M. l'Orateur: Le député a posé sa question et je suis sûr que le ministre de la Justice, qui est à la Chambre en a pris acte. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION DES EAUX ARCTIQUES

DISPOSITIONS RELATIVES AU DÉPÔT DE DÉCHETS, AUX PLANS ET DEVIS DES OUVRAGES ET AUX ZONES DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION

La Chambre reprend l'examen, interrompu le mercredi 3 juin, du bill C-202, sur la prévention de la pollution dans les zones des eaux arctiques contiguës au continent et aux îles de l'Arctique canadien, dont le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien a fait rapport avec une proposition d'amendement, et la motion de M. Barnett.